

jeudi 23 Mars 2023 - n°382

Déplacement de terrain - Xavier Bonnefont accueille Gil Avérous à Angoulême

Culture - La Mission patrimoine dévoile « 18 sites emblématiques en région »

Culture - Les vidéos des « Journées professionnelles de la conservation-restauration » sont en ligne

Fonction publique territoriale - Prix santé et mieux-être au travail : récompenser les démarches de prévention des collectivités

Tourisme - Manque de logements permanents en zone touristique : la concertation relancée

Culture - La France des festivals en cartes

Agenda - Notez bien !

DÉPLACEMENT DE TERRAIN



Xavier Bonnefont accueille Gil Avérous à Angoulême

Xavier Bonnefont, Maire d'Angoulême, a accueilli ce mercredi 22 mars 2023, Gil Avérous, à l'occasion d'un déplacement de terrain de *Villes de France*. Cette visite a permis d'appréhender toutes les initiatives mises en place par la ville et la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, dans le cadre du Programme « *Action Cœur de Ville* » pour dynamiser le commerce local et pour valoriser les savoir-faire économiques et industriels de ce territoire.

Ville-centre de près de 42 000 habitants, Angoulême est au cœur d'une agglomération demeurant parmi les plus industrialisées entre la Loire et la Garonne.

Résolument tournée vers le futur, Angoulême compte aussi de nombreux acteurs de l'industrie de l'image comme le studio français Blue Spirit qui emploie sur place près de 300 salariés, ou encore l'entreprise Automotive Cells Company (ACC) qui a inauguré, il y a un peu plus d'un an, une usine de 24 000 m² dédiée à la conception et à la fabrication de batteries électriques pour l'automobile.

Ces deux entreprises ont reçu nos élus et Stéphane Girard, Directeur des Relations Institutionnelles de Mercialis, dans le cadre du travail que *Villes de France* réalise sur la réindustrialisation des villes moyennes, afin de partager les bonnes pratiques qui permettent la réussite de projets d'envergure.

CULTURE



La Mission patrimoine dévoile « 18 sites emblématiques en région »

Les 18 « sites emblématiques en région » ont été dévoilés le 16 mars par la Mission pour la sauvegarde du patrimoine en péril. Cette Mission pilotée par Stéphane Bern, en partenariat avec la Fondation du patrimoine et avec le soutien du Ministère de la Culture et la FDJ, désigne chaque année, après le vote des Français sur la plateforme Missionbern.fr, 18 sites emblématiques sur l'ensemble

du territoire. Depuis 2018, c'est ainsi 762 sites qui ont été restaurés, dont 108 projets emblématiques du patrimoine régional. Le cru 2023 a été dévoilé jeudi 16 mars. Parmi les 18 sites emblématiques retenus par la Mission patrimoine cette année, citons parmi les villes adhérentes de *Villes de France* : l'ancienne cathédrale Saint-Vincent à Mâcon en Saône-et-Loire, les ateliers Lorin à Chartres en Eure-et-Loir, et la synagogue d'Elbeuf en Seine-Maritime.

(Illustrations © Ministère de la Culture)

[En savoir plus](#)

CULTURE



Les vidéos des « Journées professionnelles de la conservation-restauration » sont en ligne

La dernière session des Journées professionnelles de la « conservation-restauration », organisées par la Direction générale des patrimoines en partenariat avec la Cité de l'architecture et du patrimoine et l'Institut national du patrimoine, se sont tenues l'année passée. Ces 11e Journées professionnelles avaient pour objectif de mettre les professionnels du patrimoine au cœur d'un parcours de recherche dans le domaine de la conservation-restauration. Il est dorénavant possible de revoir les différentes Tables-rondes et communications sur tous les thèmes sur un site dédié (archives, bibliothèques, musées, archéologie, monuments historiques et patrimoine naturel). Ces 11e Journées professionnelles de la conservation-restauration avaient rassemblé une trentaine d'intervenants, restaurateurs, conservateurs, chercheurs en sciences de la conservation et en sciences de l'information qui ont fait état de leurs projets et réalisations.

(crédits photo © Ministère de la Culture)

[Le site dédié](#)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Prix santé et mieux-être au travail : récompenser les démarches de prévention des collectivités

La MNT et SMACL Assurances, en partenariat avec les grands acteurs de la fonction publique territoriale (FPT), viennent de lancer la 9e édition des Prix santé et mieux-être au travail de la FPT. Du mardi 14 février au 7 avril 2023, les centres de gestion, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent poser leur candidature pour l'une des sept catégories des PSMT. Ces prix visent à valoriser et à récompenser leurs démarches innovantes de prévention et de santé au travail. Ils participent ainsi à la diffusion d'une culture de la prévention dans le monde territorial en partageant les bonnes pratiques. Le prix "Santé et télétravail" devient le prix "Santé au travail & organisation du travail". Il récompensera une initiative qui aura réduit les risques professionnels et amélioré le bien-être au travail des agents grâce à "l'organisation du travail". En lien avec l'actualité, le prix "Prévention et risques routiers" change de nom et s'appelle désormais le "Prix risques routiers et mobilités durables". Cette catégorie primera une action qui aura diminué l'exposition aux risques routiers comme des actions autour de l'organisation du travail (optimisation des déplacements, travail à distance...) ou de la sensibilisation des agents à l'utilisation de moyens de transports plus durables. Enfin, un nouveau prix coup de cœur du jury fait son entrée au sein des PSMT. "Le coup de cœur Sport santé" distinguera une mesure centrée autour de la pratique de l'activité physique et impactant positivement le bien-être au travail des agents qui l'auront expérimentée. Les Prix santé et mieux-être au travail (PSMT) de la FPT sont ouverts à toutes les collectivités territoriales de France et leurs établissements publics ainsi qu'aux centres de gestion, quels que soient leur taille et leur statut. Les résultats seront annoncés à l'automne. Les lauréats se verront proposer un accompagnement gratuit par la MNT et SMACL Assurances afin d'aller plus loin dans leurs démarches de prévention.

[Lien de candidature](#)

[Télécharger le dossier](#)

TOURISME



Manque de logements permanents en zone touristique : la concertation relancée

Le mercredi 22 mars 2023, Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, Olivier Klein, Ministre délégué à la Ville et au Logement, et Olivia Grégoire, Ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, ont réuni le groupe de travail sur l'attrition des logements permanents en zone touristique

pour faire un point d'étape sur les travaux.

Le 16 novembre 2022, un groupe de travail, composé d'élus des territoires concernés, des associations d'élus, de parlementaires et d'acteurs professionnels, a été installé avec pour objectif de trouver des solutions afin de répondre à cette problématique.

Ce groupe de travail s'est réuni à nouveau pour faire un point étape sur les travaux engagés. 73 propositions et contributions ont été présentées par les différents acteurs. Celles-ci s'ajoutent aux propositions issues du rapport de l'IGF, l'IGA et l'IGEDD, publié le 13 mars dernier. Toutes ces contributions seront étudiées dans les prochaines semaines et les Ministres en feront une synthèse d'ici l'été 2023.

En parallèle, d'autres actions du Gouvernement sont en cours et participent, soit à une meilleure compréhension des dynamiques territoriales sur le sujet en question, soit à des propositions de solutions législatives, normatives ou réglementaires.

Pour tenir compte de l'hétérogénéité des territoires, le Gouvernement souhaite poursuivre un travail avec des territoires pilotes identifiés par les Préfets, en leur laissant définir leur stratégie territoriale à partir d'un panier de solutions qui leur serait proposé. Cette démarche permet de laisser une marge aux arbitrages démocratiques locaux et de répondre aux enjeux politiques et sociaux spécifiques à la typologie des différentes zones tendues.

CULTURE



La France des festivals en cartes

Près de 7 300 festivals ont connu une édition en 2019 (en amont de la crise covid) et ces événements ont été recensés dans le cadre d'un ambitieux projet de cartographie nationale publié en février 2023. Une instructive cartographie nationale a été réalisée par France Festivals, le Centre d'études politiques et sociales (Cepel), l'Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine et le DEPS (Département des études de la prospective et des statistiques). De taille et d'envergure très

différentes, certains festivals comptent plusieurs dizaines de propositions quand d'autres s'apparentent plus à une fête locale inscrite dans une démarche artistique ou culturelle. Plus de quatre festivals sur dix sont des festivals de musique, 22 % de spectacle vivant, 12% de livre et littérature, 9% de cinéma, 6% pluridisciplinaires et 5% d'arts visuels et numériques. Près de la moitié des festivals ont été créés au cours de la dernière décennie et près de quatre sur dix ont lieu en été.

(Crédits photo © Observatoire des politiques culturelles)

[Retrouver toutes ces cartographies en ligne](#)

AGENDA



Notez bien !

SAVE THE DATE

Congrès de Villes de France, jeudi 6 et vendredi 7 juillet 2023, Le Creusot

« Les Villes de France, territoires d'attractivité : Quels leviers pour la réindustrialisation ? »

FORMATIONS VILLES DE FRANCE :

Jeudi 13 avril 2023

Urbanisme : tout connaître sur les évolutions de l'urbanisme local
Visioconférence

Jeudi 11 mai 2023

Europe : comment mobiliser les programmes intracommunautaires ?
Paris

Jeudi 8 juin 2023

Santé et offre de soins dans les territoires

Visioconférence

[Télécharger le bulletin réponse des formations](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi